



Saint-Damase

fière de son histoire

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné à tous les contribuables de la susdite municipalité que :

MARDI LE 4 MAI 2021

À 19 H 30 à la mairie, située au 115, rue Saint-Etienne, Saint-Damase.
Selon le décret qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois et en lien avec le contexte de la pandémie de la COVID-19, la séance sera tenue à huis clos.

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, lors de la séance régulière du conseil municipal, les documents suivants seront déposés et étudiés par le conseil :

- 1- Le rapport financier de la municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020;
- 2- Le rapport du vérificateur externe pour la même période.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 22 AVRIL 2021.

Johanne Beauregard
Directrice générale et secrétaire-trésorière